

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1521

18 juin 2012

SOMMAIRE

Aperam	72970	Securitec	72989
Basse Energie Luxembourg	72990	Serham Sàrl	72988
Bekapar	72978	Servipay S.à r.l.	73002
Brasserie Restaurant Haalergaass S.à r.l.	72982	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	73007
Care Finance S.à r.l.	72962	Silverbrick Finance S.A.	72989
Ceratizit S.A.	72989	Silverbrick Finance S.A.	72991
Dazzle Luxembourg N° 2 S.A.	72986	Silverbrick Finance S.A.	72991
Ebony Properties S.à r.l.	72993	Silverbrick Finance S.A.	72991
Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l.	72985	Simar Overseas S.à r.l.	72983
Fix Finance S.A.	73008	Simo-Haustechnik S.à r.l.	73004
Gottex Sicav	72981	Slovalux Investment S.A.	72983
Hega Europe S.A.	72991	Slovalux Investment S.A.	72983
Kutten Alain S.à r.l.	72984	Socagex S.à r.l.	73006
Lux V.S.L. S.A.	73004	Socagex S.à r.l.	73006
Pinar Bèta S.à r.l.	73008	Société Immobilière Financière et de Par- ticipations S.A.	73006
Resco Luxembourg S.à r.l.	72979	Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'étu- des	72985
Rising Star	72979	Sodexo Luxembourg S.A.	73007
Rising Star	72980	Sodexo Senior Service S.A.	73008
Riskapi S.A.	72980	Solgro S.A.	73008
Rodrigues Frères S.à r.l.	72980	Solgro S.A.	73007
Royal Plaza, société à responsabilité limi- tée	72980	Sparinvest Holdings SE	72985
RWC Funds	72981	Springboks Investments Sàrl	72985
SAFE 22 S.à r.l.	72982	S.Q. Beteiligungs A.G.H.	72981
Sail Multi-Strategies Fund	72987	Stanley Primus	72986
Saladin S.à r.l.	72983	St Antoine Investments	72986
Sammarc S.A.	72987	Stanton CDO I S.A.	72986
S&A-Participations	72982	Swiss Park Hotel S.A.	72987
Sava et Compagnie	72988	Tavares-Construct International S.à r.l.	72979
Savrow Holdings S.A.	72988	Titan	73002
SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF	72988		
Second Ave (Lux) S.A.	72989		

Care Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital IX-9, being a “limited partnership” with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

represented by Me Toinon Hoss, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 May 2012, such proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Care Finance S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Care Finance S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint

signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital IX-9	12,500	EUR 12,500.-
Total:	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227Luxembourg	Company director	13 December 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Denis Villafranca	54, avenue Marceau, 75008 Paris (France)	Private equity executive	16 June 1972	Auch (France)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital IX-9, une "limited partnership", avec siège à Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernese, îles Anglo-Normandes, GY1 4HY, représentée par CIE Management IX LTD, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernese, îles Anglo-Normandes GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 2 mai 2012, laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Care Finance S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Care Finance S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission par placement privé d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune. Le capital de la

Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
BC European Capital IX-9	12.500	EUR 12.500.-
Total:	12.500	EUR 12.500.-

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Denis Villafranca	54, avenue Marceau, 75008 Paris (France)	Exécutif private equity	16 juin 1972	Auch (France)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2012. Relation: DIE/2012/5434. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012058112/467.

(120081852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.908.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, of 9 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2459 of 15 November 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.908 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2373 of 5 October 2011.

The General Meeting is opened at 3.00 p.m. and is presided by Mr Lakshmi N. Mittal, with professional address in Luxembourg, in the chair,

The chairman of the General Meeting appoints as secretary of the General Meeting Mr Laurent Beauloye, with professional address in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineers Mr Philippe Darmayan, with professional address in Luxembourg and Mr Julien Onillon, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

1. Decision to amend articles 6, 7, 13 and 14 (except 14.1) of the articles of association to reflect recent changes in Luxembourg law

2. Decision to amend article 14.1 of the articles of association to allow a degree of flexibility in setting the annual general meeting date and time

II. The present General Meeting was convened:

- by registered letters sent on 5 April 2012 to the registered shareholders,

- published in the Mémorial and the Tageblatt on 5 April 2012.

- published on website on the Company.

III. Pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present General Meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented and resolutions on the items of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the General Meeting..

IV. It appears from the attendance list, that out of seventy-eight million forty-nine thousand seven hundred and thirty (78,049,730) shares represented the share capital, fifty-one million three hundred fifteen thousand hundred sixty-seven (51,315,167) shares, that is to say sixty-five point seventy-five percent (65.75 %) of the issued share capital of the Company, are present or represented at the present General Meeting.

V. Consequently, the present General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda, passed the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend articles 6, 7, 13 and 14 (except 14.1) of the articles of association as follows:

" Art. 6. Shares.

6.1. Shares shall be issued solely in the form of registered shares.

6.2. Subject to the provision of article 6.3 of these articles of association, the Company shall consider the person in whose name the shares are recorded in the register of shareholders to be the owner of those shares.

6.3. However, where shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depository designated by one or more Depositaries, the Company - subject to its having received from the Depository with whom those shares are kept in account a confirmation in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be the owners of the shares for the purpose of article 7 of the present articles of association. The board of directors may determine the requirements with which such confirmations must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with their instructions, and such payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

6.4. Confirmations that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to shareholders or upon request to the Depositaries or sub-depositaries recorded in the register. Except for transfers in accordance with the rules and regulations of the relevant

Depository, the transfer of shares shall be made by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders on the basis of documents implementing such transfer that are dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

6.5. Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company may repurchase its own shares or cause them to be repurchased by its subsidiaries.

6.6. The shares are indivisible towards the Company, which shall recognise only one legal owner per share. Owners per indivisum must be represented towards the Company by one single person in order to be able to exercise their rights.

6.7. The shares may not be divided into fractions as a result of a share capital restructuring or due to any other event such as a merger, a de-merger or a similar transaction, and shareholders shall receive a cash pay-out instead of share fractions whenever applicable."

" Art. 7. Rights and obligations of shareholders.

7.1. The provisions of articles 8 to 15 of the law of 11 January 2008 on transparency requirements on issuers of securities (the "Transparency Law") and the implementing provisions under the related Grand Ducal and CSSF regulations (as the same may be amended, supplemented or replaced (together with the Transparency Law, the "Securities Regulations")) and the sanction of suspension of voting rights set out therein shall also apply (a) to any acquisition or disposal of shares resulting in a shareholding reaching, or increasing above or decreasing below a threshold of two and one-half percent (2.5%) of voting rights in the Company, (b) to any acquisition or disposal of shares resulting in a shareholding reaching, or increasing above or decreasing below a threshold of three percent (3%) of voting rights in the Company and (c) over and above three percent (3%) of voting rights in the Company, to any acquisition or disposal of shares resulting in successive thresholds of one percent (1%) of voting rights in the Company being reached or crossed (either through an increase or a decrease).

Any reference in this article 7 to an acquisition, disposal or holding of shares shall be deemed to include a reference to the acquisition, disposal or holding of the financial instruments referred to by the Securities Regulations, and the voting rights attaching to shares held or controlled by a person shall be aggregated with the voting rights attaching to the shares underlying such financial instruments held by such person.

7.2. Any person who taking into account articles 9 and 11 (4) & (5) of the Transparency Law acquires shares resulting in the possession of five percent (5%) or more or a multiple of five percent (5%) or more of the voting rights in the Company must - on the sanction of the suspension of voting rights pursuant to article 28 of the Transparency Law -inform the Company within ten (10) Euronext Amsterdam trading days following the date such threshold is reached or crossed by registered mail with return receipt requested of such person's intention (a) to acquire or dispose of shares in the Company within the next twelve (12) months, (b) to seek to obtain control over the Company or (c) to seek to appoint a member to the Company's board of directors.

7.3. Any person under an obligation to notify the Company of the acquisition of shares conferring on that person having regard to articles 9 and 11(4) & (5) of the Transparency Law twenty-five percent (25%) or more of the total voting rights in the Company shall be obliged to make, or cause to be made, in each country where the Company's securities are admitted to trading on a regulated or other market and in each of the countries in which the Company has made a public offering of its shares, an unconditional public offer to acquire for cash all outstanding shares and securities giving access to shares, linked to the share capital or whose rights are dependent on the profits of the Company (hereafter collectively "securities linked to capital"), whether those securities were issued by the Company or by entities controlled or established by it or members of its group. Each of these public offers must be conducted in conformity and compliance with the legal and regulatory requirements applicable to public offers in each State concerned.

In any case, the price for such public offers must be fair and equitable and, in order to guarantee equality of treatment of shareholders and holders of securities linked to capital of the Company, the said public offers must be made at or on the basis of an identical price which must be justified by a report drawn up by a first rank financial institution nominated by the Company whose fees and costs must be advanced by the person subject to the obligation laid down by the first paragraph of this article 7.3.

This obligation to make an unconditional cash offer shall not apply if the acquisition of the Company's shares by the person making such notification has received the prior assent of the Company's shareholders in the form of a resolution adopted in conformity with article 19 of these articles of association at a general meeting of shareholders including in particular in the event of a merger, de-merger or a contribution in kind paid for by a share issue.

7.4. If the public offer as described in article 7.3 of these articles of association has not been made within a period of two (2) months of notification to the Company of the increase in the holding giving entitlement to the percentage of voting rights referred to in paragraph 1 of article 7.3 of these articles of association or of notification by the Company to the shareholder that such increase has taken place, or if the Company is informed that a competent authority in one of the countries in which the securities of the Company are admitted to trading (or in one of the countries in which the Company has made a public offering of its shares) has determined that the public offer was made contrary to the legal or regulatory requirements governing public offers applicable in that country, as from the expiry of the aforementioned period of two (2) months or from the date on which the Company received that information, the right to attend and vote at general meetings of shareholders and the right to receive dividends or other distributions shall be suspended in respect of the shares corresponding to the percentage of the shares held by the shareholder in question exceeding the threshold fixed in paragraph 1 of article 7.3 of these articles of association as from which a public offer has to be made.

A shareholder who has exceeded the threshold set by paragraph 1 of article 7.3 of these articles of association and requires a general meeting of shareholders to be called pursuant to article 70 of the Transparency Law, must in order to be able to vote at that meeting have made a definitive and irrevocable public offer as described in article 7.3 of these articles of association before that meeting is held. Failing this the right to vote attaching to the shares exceeding the threshold laid down by paragraph 1 of article 7.3 of these articles of association shall be suspended.

If, at the date on which the annual general meeting is held a shareholder exceeds the threshold set by paragraph 1 of article 7.3 of these articles of association his or her voting rights shall be suspended to the extent of the percentage exceeding the said threshold, except where the shareholder in question undertakes in writing not to vote in respect of the shares exceeding the threshold of twenty-five percent (25%) or where the shareholder has definitively and irrevocably made the public offer required by article 7.3 of these articles of association.

7.5. The provisions of article 7 shall not apply:

- (i) to the Company itself in respect of shares directly or indirectly held in treasury,
- (ii) to Depositaries acting as such, provided that they may exercise the voting rights attached to such shares only if they have received instructions from the owner of the shares the provisions of this article 7 thereby applying to the owner of the shares,
- (iii) to any disposal and to any issue of shares by the Company in connection with a merger, de-merger or a similar transaction or the acquisition by the Company of any other company or activity,
- (iv) to the acquisition of shares resulting from a public offer for the acquisition of all the shares in the Company and any other kind of equity-linked security,
- (v) to the acquisition or transfer of a participation remaining below ten percent (10%) of total voting rights by a market maker acting in this capacity, provided that:
 - (a) it is approved by its home Member State by virtue of Directive 2004/39/CE; and
 - (b) it neither interferes in the management of the Company nor exercises influence on the Company to acquire its shares or to maintain their price.

7.6. Voting rights are calculated on the basis of the entirety of the shares to which voting rights are attached even if the exercise of such voting rights is suspended."

" Art. 13. Shareholders' meetings - General.

13.1 Any duly constituted general meeting of the Company's shareholders shall represent all the shareholders in the Company. It shall have the widest powers to order, implement or ratify all acts connected with the Company's operations.

13.2 General meetings shall be convened at least 30 days before the meeting date. If the general meeting is reconvened for lack of quorum, the convening notice for the reconvened meeting shall be published at least 17 days before the meeting date.

13.3 The record date for general meetings shall be the 14th day at midnight (24.00 hours) (Luxembourg time) before the date of the general meeting (the "Record Date"). Shareholders shall notify the Company of their intention to participate in the general meeting in writing by post or electronic means at the postal or electronic address indicated in the convening notice, no later than the day determined by the board of directors, which may not be earlier than the Record Date, and indicated in the convening notice.

13.4 The documents required to be submitted to the shareholders in connection with a general meeting shall be posted on the Company's corporate website from the date of first publication of the general meeting convening notice in accordance with Luxembourg law.

13.5 General meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman or, in his or her absence, by a vice-chairman or by any person designated by the board of directors at a simple majority. In the absence of the Chairman, of the vice-chairmen or of the board designee, the general meeting of shareholders shall be presided over by the longest-serving member of the board of directors present.

13.6 Each share shall be entitled to one vote. Each shareholder may be represented at any general meeting of shareholders by giving a proxy in writing and notifying such appointment by post or by electronic means at the postal or electronic address indicated in the convening notice.

13.7 Except where the Law or the articles of association provide otherwise resolutions shall be adopted at general meetings by a simple majority of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

13.8 When organising a general meeting, the board of directors may in its sole discretion decide to set up arrangements allowing shareholders to participate by electronic means in a general meeting by way inter alia of the following forms of participation: (i) real time transmission of the general meeting; (ii) real time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location; or (iii) a mechanism for casting votes, whether before or during the general meeting, without the need to appoint a proxyholder physically present at the meeting.

The board of directors may also determine that shareholders may vote from a remote location by correspondence, by means of a form provided by the Company including the following information:

- the name, address and any other pertinent information concerning the shareholder,
- the number of votes the shareholder wishes to cast and the direction of his or her vote or his or her abstention,
- the agenda of the meeting including the draft resolutions,
- at the discretion of the Company, the option to vote by proxy for any new resolution or any modification of the resolutions that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the shareholder's submission of the form provided by the Company,
- the period within which the form and the confirmation referred to below must be received by or on behalf of the Company, and
- the signature of the shareholder.

A shareholder using a voting form and who is not directly recorded in the register of shareholders must annex to the voting form a confirmation of his shareholding as of the Record Date as provided by article 6.3. Once the voting forms are submitted to the Company, they can neither be retrieved nor cancelled, except that in case a shareholder has included a proxy to vote in the circumstances envisaged in the fourth indent above, the shareholder may cancel such proxy or give new voting instructions with regard to the relevant items by notice before the date specified in the voting form.

13.9 Any shareholder who participates in a general meeting of the Company by the foregoing means shall be deemed to be present, shall be counted when determining a quorum and shall be entitled to vote on all agenda items of the general meeting.

13.10 The board of directors may adopt any regulations and rules concerning the participation of shareholders at general meetings in accordance with Luxembourg law including with respect to ensuring the identification of shareholders and proxyholders and the safety of electronic communications.

13.11 In the event that all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and declare that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice of meeting or publication.

13.12 Shareholders holding at least 5% (five percent) of the Company's share capital may request the addition of one or more items to the agenda of the general shareholders' meeting or table draft resolutions for items included or to be included on the agenda. The Company must have received the request at the latest on the twenty-second (22nd) day prior to the general shareholders' meeting.

13.13 Shareholders may send questions to the Company to be answered during the general shareholders' meeting provided they are received by the Company at the latest on the tenth (10th) calendar day prior to the date of the meeting."

Art. 14. Annual general meeting of shareholders.

"14.2 Following the approval of the annual accounts and consolidated accounts the general meeting shall decide by special vote on the discharge of the liability of the members of the board of directors.

14.3 General meetings of shareholders other than the annual general meeting may be held on the dates, at the time and at the place indicated in the notice of meeting."

For: fifty-one million two hundred eighty-six thousand eighty (51,286,080) shares.

Against: two thousand four hundred forty-three (2,443) shares.

Abstentions: twenty-six thousand six hundred forty-four (26,644) shares.

This resolution was thus adopted.

Second resolution

The General Meeting resolves to amend article 14.1 of the articles of association as follows:

" **14.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg during the second or third week of May each year, between 9.00 and 16.00 hours as finally determined by the board of directors and indicated in the convening notice."

For: fifty-one million two hundred eighty-six thousand hundred forty-four (51,286,144) shares.

Against: two thousand five hundred eight (2,508) shares.

Abstentions: twenty-six thousand five hundred fifteen (26,515) shares.

This resolution was thus adopted.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.55 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'«APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, daté du 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2459 du 15 novembre 2010 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.908 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2373 du 5 octobre 2010

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Lakshmi N. Mittal, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président de l'Assemblée Générale désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Laurent Beauloye, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateurs Monsieur Philippe Darmayan, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et Monsieur Julien Onillon, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

1. Décision de modifier les articles 6, 7, 13 et 14 (excepté 14.1) des statuts de la Société afin de refléter les récents changements législatifs en droit luxembourgeois.

2. Décision de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société afin de permettre plus de flexibilité dans la détermination de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

II. La présente Assemblée Générale a été régulièrement convoquée par:

- lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs, datées des 5 avril 2012.
- une publication en date du 5 avril 2012 dans le Mémorial, le Tageblatt.
- une publication sur le site internet de la société.

III. Conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée Générale ne peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour que si au moins 50% du capital souscrit de la Société est représenté et que les résolutions sur ces points portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée Générale.

IV. Il appert de la liste de présence que sur soixante-dix-huit millions quarante-neuf mille sept cent trente (78.049.730) actions représentant le capital social, cinquante et un millions trois cent quinze mille cent soixante-sept (51.315.167) actions, à savoir soixante-cinq virgule soixante-quinze pour cent (65,75 %) des actions émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale.

V. Par conséquent la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires de la Société, ayant reconnu avoir été informés des points figurant à l'ordre du jour, ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6, 7, 13 et 14 (excepté l'article 14.1) des statuts comme suit:

« Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont émises sous la seule forme nominative.

6.2. Sous réserve de l'article 6.3, la Société considérera la personne au nom de laquelle des actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le titulaire de ces actions.

6.3. Toutefois, lorsque des actions sont inscrites au registre des actionnaires pour compte d'une ou de plusieurs personnes au nom d'un système de règlement d'opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, ou d'un dépositaire professionnel de titres ou de tout autre dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après comme «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu de la part d'un Dépositaire auprès duquel ces actions sont tenues en compte, une confirmation en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces actions, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales, et considérera ces personnes comme les propriétaires des actions pour les besoins de l'article 7 des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions auxquelles devront répondre ces confirmations.

Nonobstant ce qui précède, la Société n'effectuera des paiements en espèces, en actions ou en d'autres valeurs, au titre de dividendes ou à tout autre titre, qu'entre les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit au registre ou conformément aux instructions du Dépositaire ou du sous-dépositaire, et ledit paiement sera libératoire pour la Société.

6.4. Des confirmations de l'inscription au registre des actionnaires seront remises aux actionnaires ou sur demande aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrits au registre. Sauf pour les cessions effectuées conformément aux règles de fonctionnement interne du Dépositaire concerné, la cession d'actions se fera par une déclaration de transfert portée au registre des actionnaires, sur la base de documents mettant en oeuvre ledit transfert qui doivent être datés et signés par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment nommés. La Société peut accepter tout autre document, instrument, écrit ou correspondance comme preuve suffisante de la cession.

6.5. Dans les limites et aux conditions prévues par la Loi, la Société peut racheter ses propres actions ou les faire racheter par ses filiales.

6.6. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne afin de pouvoir exercer leurs droits.

6.7. Les actions ne peuvent pas être divisées en coupures d'une action à la suite d'une restructuration du capital social ou dans le cadre d'une fusion, d'une scission ou une opération similaire, mais les actionnaires auront droit à être remboursés en espèces à la place de coupures lorsqu'applicable.»

« Art. 7. Droits et obligations des actionnaires.

7.1. Les dispositions des articles 8 à 15 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la «Loi Transparence») ainsi que les dispositions d'application contenues dans les règlements grand-ducaux ou de la CSSF y relatifs (tels que modifiés, complétés ou remplacés (ensemble avec la Loi Transparence, «les Réglementations des Valeurs Mobilières»)) et la sanction de la suspension des droits de vote qui y est prévue s'appliqueront également (a) à toute acquisition ou cession d'actions atteignant ou entraînant le franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de deux et demi pour cent (2,5%) des droits de vote dans la Société, (b) à toute acquisition ou cession d'actions atteignant ou entraînant le franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de trois pour cent (3%) des droits de vote dans la Société et (c) au-delà de trois pour cent (3%) des droits de vote dans la Société, à chaque acquisition ou cession d'actions atteignant ou entraînant le franchissement, à la hausse ou à la baisse, de seuils successifs de un pour cent (1%) des droits de vote dans la Société. Dans cet article 7, toute référence à une acquisition, une cession ou une détention d'actions sera considérée comme incluant une référence à l'acquisition, la cession, ou la détention des instruments financiers liés aux Réglementations des Valeurs Mobilières, et les droits de vote attachés aux

actions détenues ou contrôlées par une personne devront être ajoutés aux droits de vote attachés aux actions sous-jacentes aux instruments financiers détenus par cette personne.

7.2. Toute personne qui, prenant en compte les articles 9 et 11(4)&(5) de la Loi Transparence, acquiert des actions lui conférant un droit de vote de cinq pour-cent (5%) ou plus ou d'un multiple de cinq pour-cent (5%) ou plus dans la Société, devra, sous peine de la suspension de son droit de vote selon les modalités de l'article 28 de la Loi Transparence, informer la Société, dans un délai de dix (10) jours de bourse (sur le marché Euronext Amsterdam) suivant la date à laquelle le seuil concerné est atteint ou franchi, par lettre recommandée avec accusé de réception, de son intention (a) d'acquérir ou de céder des actions de la Société dans les douze (12) prochains mois, (b) de tenter d'obtenir le contrôle de la Société, ou (c) de tenter de nommer un membre au conseil d'administration de la Société.

7.3. Toute personne astreinte à une obligation de notifier à la Société l'acquisition d'actions conférant à cette personne, prenant en compte les articles 9 et 11(4)&(5) de la Loi Transparence, vingt-cinq pour cent (25%) ou plus du total des droits de vote dans la Société, sera obligée de faire, ou de faire effectuer, dans chaque pays où les valeurs mobilières de la Société sont admises à la négociation à un marché réglementé ou à un autre marché ainsi que dans chacun des pays où la Société a fait une offre publique de ses actions, une offre publique inconditionnelle d'acquisition en numéraire de toutes les actions et de tous les titres donnant accès au capital, liés au capital ou dont les droits dépendent des bénéfices de la Société (ci-après, collectivement, les «titres liés au capital»), que ces titres soient émis par la Société ou par des entités contrôlées ou établies par elle ou des membres de son groupe. Chacune de ces offres publiques devra se dérouler en conformité et dans le respect des prescriptions légales et réglementaires applicables aux offres publiques dans chaque État concerné.

Dans tous les cas de telles offres publiques, le prix devra être juste et équitable et, afin de garantir l'égalité de traitement des actionnaires et détenteurs de titres liés au capital de la Société, lesdites offres publiques devront être réalisées à ou sur base d'un prix identique qui devra être justifié par un rapport établi par un établissement financier de premier rang nommé par la Société et dont les honoraires et frais devront être avancés par la personne astreinte à l'obligation prévue au premier paragraphe de cet article 7.3.

Cette obligation de faire une offre en numéraire sans conditions ne s'appliquera pas si l'acquisition des actions de la Société par la personne effectuant cette notification a reçu l'assentiment préalable des actionnaires de la Société par une résolution adoptée conformément à l'article 19 des statuts lors d'une assemblée générale des actionnaires y inclus notamment en cas de fusion, scission ou d'apport en nature rémunéré par une émission d'actions.

7.4. Si l'offre publique telle que décrite à l'article 7.3 des statuts n'a pas été faite endéans une période de deux (2) mois après la notification à la Société de l'augmentation de la participation donnant droit au pourcentage des droits de vote mentionné au paragraphe 1 de l'article 7.3 des statuts ou de la notification par la Société à l'actionnaire de la connaissance par la Société de la réalisation d'une telle augmentation, ou si la Société est informée qu'une autorité compétente d'un des pays où les valeurs de la Société sont admises à la négociation (ou d'un des pays où la Société a fait une offre publique de ses actions) a déterminé que l'offre publique a été effectuée en violation des prescriptions légales ou réglementaires en matière d'offres publiques applicables dans ce pays, à partir de l'expiration du susdit délai de deux (2) mois ou de la date à laquelle la Société a reçu cette information, le droit d'assister et de voter aux assemblées générales des actionnaires et le droit de recevoir des dividendes ou autres distributions seront suspendus sur les actions correspondant au pourcentage des actions détenues par l'actionnaire en question dépassant le seuil prévu au paragraphe 1 de l'article 7.3 des statuts à partir duquel une offre publique doit être faite.

L'actionnaire ayant dépassé le seuil prévu au paragraphe 1 de l'article 7.3 des statuts et qui requiert la convocation d'une assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 70 de la Loi Transparence devra, afin de pouvoir voter à cette assemblée, avoir procédé à l'offre publique définitive et irrévocable telle que décrite à l'article 7.3 des statuts avant la tenue de cette assemblée. A défaut, le droit de vote attaché aux actions dépassant le seuil prévu au paragraphe 1 de l'article 7.3 des statuts sera suspendu.

Si, à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle, un actionnaire dépasse le seuil prévu au paragraphe 1 de l'article 7.3. des statuts, ses droits de vote seront suspendus à hauteur du pourcentage dépassant ledit seuil sauf au cas où l'actionnaire concerné s'engage par écrit à ne pas voter pour les actions dépassant le seuil de vingt-cinq pour-cent (25%), ou si l'actionnaire a procédé définitivement et irrévocablement à l'offre publique telle que requise par l'article 7.3. des statuts.

7.5. Les dispositions du présent article 7 ne s'appliquent pas:

- (vi) à la Société elle-même pour les actions qu'elle détiendrait directement ou indirectement,
- (vii) aux Dépositaires, agissant en cette qualité pour autant qu'ils ne puissent exercer les droits de vote attachés à ces actions uniquement sur instruction du propriétaire des actions, les dispositions de l'article 7 s'appliquant alors au propriétaire des actions,
- (viii) à toute cession et à toute émission d'actions par la Société dans le cadre d'une fusion, scission ou une opération similaire ou de l'acquisition par la Société de toute autre société ou activité,
- (ix) à l'acquisition d'actions résultant d'une offre publique d'acquisition de toutes les actions de la Société et de toutes formes de titres liés au capital,
- (x) à l'acquisition ou à la cession d'une participation restant inférieure à dix pour-cent (10%) du total des droits de vote par un teneur de marché agissant en cette qualité, pour autant:

- (a) qu'il soit agréé par son Etat membre d'origine en vertu de la Directive 2004/39/CE; et
(b) qu'il n'intervienne pas dans la gestion de la Société ni n'exerce une influence pour pousser la Société à acquérir ses actions ou à en soutenir le prix.

7.6. Les droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ceux-ci est suspendu.»

« **Art. 13. Assemblée des actionnaires - Généralités.**

13.1 Toute assemblée générale régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société.

13.2 Les assemblées générales sont convoquées au moins 30 jours avant la date de l'assemblée. Si l'assemblée générale est reconvoquée en raison de l'absence de quorum, la convocation pour cette dernière est publiée au moins 17 jours avant la date de l'assemblée.

13.3 La date d'enregistrement pour les assemblées générales est le 14^e jour à minuit (24.00 heures) (heure de Luxembourg) précédant la date de l'assemblée générale (la «Date d'Enregistrement»). Les actionnaires notifient à la Société leur intention de participer à l'assemblée générale et la communiquent par voie postale ou électronique à l'adresse postale ou électronique indiquée sur la convocation, au plus tard à la date déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être antérieure à la Date d'Enregistrement, et qui est indiquée dans la convocation.

13.4 Les documents destinés à être présentés aux actionnaires en relation avec l'assemblée générale sont mis à disposition sur le site internet de la Société à partir de la date de la première publication de la convocation à l'assemblée générale, conformément au droit luxembourgeois.

13.5 Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Président («Chairman») ou en son absence par un vice-président ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration à la majorité simple des voix. En l'absence du Président («Chairman»), du (des) vice(s)-président(s) et de toute personne désignée par le conseil, l'assemblée générale des actionnaires sera présidée par l'administrateur en poste depuis le plus longtemps, qui est présent.

13.6 Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra être représenté à toute assemblée générale des actionnaires au moyen d'une procuration donnée par écrit, la désignation d'un mandataire devant être notifié à la Société par voie postale ou électronique à l'adresse postale ou électronique indiquée dans la convocation.

13.7 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les résolutions prises aux assemblées générales seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

13.8 A l'occasion de l'organisation d'une assemblée générale, le conseil d'administration peut de manière discrétionnaire décider d'autoriser les actionnaires à participer à l'assemblée générale par voie électronique par le biais notamment des formes de participation suivantes: (i) transmission de l'assemblée générale en temps réel; (ii) communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné; ou (iii) un mécanisme permettant de voter, que ce soit avant ou pendant l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire de désigner un mandataire devant être physiquement présent lors de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent voter à distance par correspondance au moyen d'un formulaire fourni par la Société comprenant les mentions suivantes:

- le nom, l'adresse et toute autre information appropriée concernant l'actionnaire,
- le nombre des votes que l'actionnaire souhaite exprimer et le sens de son vote ou son abstention,
- l'ordre du jour, y compris le texte des projets de résolutions,
- à la discrétion de la Société, la possibilité de donner procuration de vote pour toute nouvelle résolution ou toute modification aux résolutions qui seraient proposées à l'assemblée ou annoncées par la Société après la remise par l'actionnaire du formulaire de vote par correspondance,
- le délai dans lequel le formulaire et la confirmation mentionnés ci-dessous doivent être reçus par ou pour le compte de la Société, et
- la signature de l'actionnaire.

L'actionnaire utilisant un tel formulaire qui n'est pas directement inscrit au registre des actionnaires, devra annexer au formulaire une confirmation des actions détenues par lui à la Date d'Enregistrement telle que prévue à l'article 6.3. Une fois que des formulaires de vote par correspondance auront été remis à la Société, ils ne pourront plus être retirés ou annulés, excepté le cas où l'actionnaire a inclus une procuration afin que ses actions soient votées dans l'hypothèse envisagée au quatrième tiret ci-dessus. Cet actionnaire peut annuler cette procuration ou donner de nouvelles instructions de vote sur les points concernés par avis avant la date indiquée au formulaire de vote.

13.9 Tout actionnaire qui participe à l'assemblée générale de la Société par lesdits moyens de communication sera considéré comme étant présent, sera pris en compte dans le calcul du quorum et aura le droit de voter sur tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

13.10 Le conseil d'administration peut adopter tout autre règlement et toute autre règle relatifs à la participation des actionnaires aux assemblées générales conformément au droit luxembourgeois, y compris en ce qui concerne l'identification des actionnaires et des mandataires et la sécurité des communications électroniques.

13.11 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

13.12 Les actionnaires détenant 5% (cinq pour cent) du capital social de la Société peuvent demander d'inscrire un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires ou déposer des projets de résolutions concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. La Société doit avoir reçu la demande au plus tard le vingt-deuxième (22^e) jour précédant la date de l'assemblée générale.

13.13 Les actionnaires peuvent envoyer des questions à la Société auxquelles il sera répondu pendant l'assemblée générale des actionnaires, pour autant que les questions aient été reçues par la Société au plus tard le dixième (10^e) jour calendrier précédant la date de l'assemblée.»

Art. 14. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

«14.2 Après l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés, l'assemblée générale décidera par vote spécial la décharge de la responsabilité des administrateurs.

14.3 Des assemblées générales des actionnaires autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux jours, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.»

Pour: cinquante et un millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingts (51.286.080) actions

Contre: deux mille quatre cent quarante-trois (2.443) actions.

Abstentions: vingt-six mille six cent quarante-quatre (26.644) actions.

Cette résolution est donc adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14.1 des statuts comme suit:

« **14.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la seconde ou troisième semaine du mois de mai de chaque année, entre 09.00 et 16.00 heures, tel que décidé par le conseil d'administration et indiqué dans la convocation.»

Pour: cinquante et un millions deux cent quatre-vingt-six mille cent quarante-quatre (51.286.144) actions

Contre: deux mille cinq cent huit (2.508) actions.

Abstentions: vingt-six mille cinq cent quinze (26.515) actions.

Cette résolution est donc adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.55 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. N. MITTAL, L. BEAULOYE, P. DARMAYAN, J. ONILLON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2012. Relation: EAC/2012/5989. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012056145/481.

(120078843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bekapar, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 mai 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- La société de droit belge Dr. Ir. U. VANDEURZEN MANAGEMENT FIRM N.V., en abrégé V.M.F., avec siège social au 19, Jachthuislaan, B - 3210 Lubbeek, Belgique, Président;
- Madame Jacqueline MAES, administrateur de sociétés, demeurant au 19, Jachthuislaan, B - 3210 Linden, Belgique;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy HORNICK n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG n'est pas renouvelé.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059993/24.

(120085117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 19 mars 2012

Le siège social est transféré du 29, Z.A. Bourmicht, L - 8070 Bertrange au 39, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange avec effet immédiat.

Bertrange, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012056615/13.

(120079300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Rising Star, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.902.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056616/10.

(120079003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Tavares-Construct International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 35.121.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 19 avril 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TAVARES-CONSTRUCT INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, dénoncé le 3 juillet 1995

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur Maître Michel NICKELS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2012057407/20.

(120079730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Rising Star, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.902.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056618/10.

(120079495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Riskapi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.068.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056619/10.

(120079363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Rodrigues Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 44, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 29.159.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°692/12 rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société RODRIGUES FRERES S.à r.l., inscrite au n° RCS B29.159, ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 44, rue de Luxembourg, pour absence d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2012056620/16.

(120079256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Royal Plaza, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 22.948.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ROYAL PLAZA Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 07 mai 2012 que:

- Est nommé en tant que gérant technique Monsieur HUFER André, né le 28 juin 1968, à LUXEMBOURG, demeurant à 10, rue de l'Orphelinat, à 5971 ITZIG, LUXEMBOURG, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2018.
- La société sera uniquement engagée par la co-signature du gérant technique ainsi que celle de la gérante administrative dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour Royal Plaza Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012056622/18.

(120079444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

RWC Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 122.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056627/11.

(120079005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

S.Q. Beteiligungs A.G.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.850.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration en date du 3 Mai 2012

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Monsieur Guy Harles a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 17 Avril 2012.

Monsieur Jean-Paul Goerens, demeurant professionnellement au 14, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg a été coopté, avec effet au 17 Avril 2012, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Harles, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2011, qui procédera à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 Mai 2012.

Référence de publication: 2012056629/16.

(120079189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Gottex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.627.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 10 mai 2012

Il a été décidé comme suit:

1. de prendre note de la démission de Jacques Elvinger de sa position d'Administrateur de la Société avec effet au 23 avril 2012.

2. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

3. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Guillaume	Paul	Administrateur
Gottschalk	Joachim	Administrateur
Roniger	Tim	Administrateur
Woolverton	William H.	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale
KPMG AUDIT S.à r.l.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012060532/27.

(120085478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R.C.S. Luxembourg B 126.450.

—
Extrait de la décision collectives des associés du 11 janvier 2012

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Josef PANNRUCKER.
- 3 L'assemblée nomme aux fonctions de gérant:
Monsieur Thierry FLIES, demeurant 11, rue Den Haag, L-8223 Mamer;
Monsieur Robert JEWOROWSKI, demeurant 221, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.
La durée de leur mandat est indéterminée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S&A-PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2012056630/18.

(120079424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

SAFE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.513.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 13 mai 2012

1. M. Alberto MORPURGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mai 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Safe 22 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012056631/16.

(120079615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Brasserie Restaurant Haalergaass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 47, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.643.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir ouï Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions écrites, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de

la société à responsabilité limitée BRASSERIE RESTAURANT HAALERGAASS S. À R.L., ayant eu son siège social à L-6440 ECHTERNACH, 47, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 110643, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 22 juin 2011.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme
Me Nathalie HENGEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2012057418/20.

(120079205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Simar Overseas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 147.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056633/10.

(120079197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Slovalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.283.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012056635/13.

(120079026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Slovalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.283.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012056636/13.

(120079513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Saladin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.048.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SALADIN SARL, dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 17 novembre 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Yasemin CENGIZ-KIYAK
Le liquidateur

Référence de publication: 2012056648/18.

(120079484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Kutten Alain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 58, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 47.004.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Alain KUTTEN, maître-peintre, né à Bettembourg, le 20 février 1963, demeurant à L3522 Dudelange, 22, rue Emile Mayrisch,

associé unique de KUTTEN ALAIN (anciennement PEINTURES KUTTEN ALAIN) SARL avec siège social à L-3465 Dudelange, 58, rue de l'Étang, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47 004, constituée suivant acte Edmond SCHROEDER de Mersch en date du 11 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 246 du 22 juin 1994, modifiée suivant acte Edmond SCHROEDER de Mersch du 29 février 1996, publié au dit Mémorial, Numéro 273 du 5 juin 1996, modifiée suivant acte Edmond SCHROEDER de Mersch du 2 décembre 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 260 du 6 avril 2000, modifiée suivant acte sous seing privé du 25 juillet 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 57 du 11 janvier 2002, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 29 mars 2004, publié au dit Mémorial, Numéro 646 du 24 juin 2004.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Il approuve les comptes de la société tels qu'établis par la situation intérimaire au 30 juin 2011, laquelle situation intérimaire, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Il décide conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales de continuer la société.

Troisième résolution

Il augmente le capital social à concurrence de cent cinquante mille (150.000.-) euros pour le porter de son montant actuel de deux cent mille (200.000.-) euros à trois cent cinquante mille (350.000.-) euros, sans émission de parts nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des parts existantes, à libérer intégralement par conversion à due concurrence du compte associé figurant au bilan intermédiaire arrêté au 30 juin 2011.

Quatrième résolution

Il réduit le capital social à concurrence de cent cinquante mille (150.000.-) euros pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille (350.000.-) euros à deux cent mille (200.000.-) euros, sans réduction du nombre de parts, mais par réduction de la valeur nominale des parts existantes.

Cette réduction de capital a été effectuée par absorption à due concurrence des pertes reportées au 30 juin 2011.

La réalité des pertes reportées au 30 juin 2011 a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan au 30 juin 2011, lequel bilan, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille (200.000.-) euros, représenté par huit mille (8.000) parts d'une valeur de vingt-cinq (25.-) euros chacune, entièrement libérées. Toutes ces parts sont souscrites par Alain KUTTEN, maître-peintre, né à Bettembourg, le 20 février 1963, matricule 19630220117, demeurant à L-3522 Dudelange, 22, rue Emile Mayrisch.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kutten et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 décembre 2011. Volume EAC/2011/18011. Reçu soixante quinze euros 75.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012059556/60.

(120083724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

SOLUCARE S.A., Société luxembourgeoise de conception, d'administration, de recherches et d'études, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 40.040.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 19 mars 2012

Le siège social est transféré du 29, Z.A. Bourmicht, L - 8070 Bertrange au 39, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange avec effet immédiat.

Bertrange, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012056637/14.

(120079283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Sparinvest Holdings SE, Société Européenne.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.834.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Mai 2012.

Référence de publication: 2012056638/11.

(120079346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056639/10.

(120079343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.052.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15. Mai 2012

1. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung zum 15. Mai 2012 von L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll nach L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, verlegt.

2. Der Rücktritt der Geschäftsführer der Kategorie A Frau Géraldine Schmit und Herr Alan Dundon wird mit Wirkung zum 15. Mai 2012 angenommen.

3. Herr Laurent Kind, Geschäftsführer, geboren am 28. November 1971 in Luxemburg, und Herr Alain Heinz, Expert-Comptable, geboren am 17. Mai 1968 in Forbach (Frankreich), beide geschäftsansässig in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, werden mit Wirkung zum 15. Mai 2012 als neue Geschäftsführer der Kategorie A ernannt.

Für gleichlautenden Auszug
Für Fairhomes (Luxembourg) S.à r.l.
Ein Mandatar

Référence de publication: 2012057009/19.

(120080396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

St Antoine Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 134.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056640/10.

(120079301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Stanley Primus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.790.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056641/10.

(120079169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Stanton CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.354.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056643/10.

(120079396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Dazzle Luxembourg N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.835.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en date du 30 juin 2011

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, Curepipe, Iles Maurice, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- Madame Isabelle Paireon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- Monsieur Hock Lai Chan, né le 6 juillet 1967 à Canterbury, Angleterre, demeurant à Eversfield, Bay View, Ramsey, Isle de Man, IM83 EQ.

Le commissaire est:

- L'Alliance Révision, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 46 498

Pour extrait sincère et conforme
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012060058/24.

(120085219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Swiss Park Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.125.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 mai 2012

1. Mr Jonathan BENARROUS a été révoqué de son mandat d'administrateur unique avec effet au 7 mai 2012.

2. Mr Jonathan STEINER, né le 12 mars 1963 à Londres (Royaume-Uni), résident à Kazakhstan, Almaty City, Buzurbayev Street, House n° 33 A, appartement N° 15 a été nommé administrateur unique avec effet au 7 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Swiss Park Hotel S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012056645/16.

(120079687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAIL MULTI STRATEGIES FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012056647/12.

(120079669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Sammarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.729.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mai 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur VEGASPIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur GALLIONE Gioacchino est renommé commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SAMMARC S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012056649/18.

(120079001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Sava et Compagnie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.484.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 mai 2012, les mandats des membres du collège des commissaires, WINDROSE BV, NAYALA BV et Gilles MARCHIAT, ont été renouveler pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Luxembourg, le 14.05.2012.

Pour: SAVA ET COMPAGNIE

Société en commandite par actions

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012056650/16.

(120078780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Savrow Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.839.

Les comptes annuels au 05/04/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056651/9.

(120078925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 168.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056656/11.

(120078727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Serham Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 119.371.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/04/2012 à 15 H

La Société SERHAM SARL a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE au 61-63 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16/04/2012.

Mr Denis SCHAEFER / Mme C. SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012056659/18.

(120079106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Second Ave (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.599.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056657/10.

(120079550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Securitec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 154.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056658/10.

(120078951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Silverbrick Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056662/9.

(120079403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Ceratizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Am 16.05.2012 hat die Gesellschafterversammlung der CERATIZIT S.A. beschlossen:

Herr Karlheinz Wex hat am 16.05.2012 mit Wirkung zum 16.05.2012 seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied erklärt. Die Gesellschafterversammlung hat am 16.05.2012 den Rücktritt angenommen.

Herr Wolfgang Glätzle hat am 16.05.2012 mit Wirkung zum 16.05.2012 seinen Rücktritt als ständiger Vertreter des Verwaltungsratsmitglieds Plansee Holding AG erklärt. Die Plansee Holding AG und die Gesellschafterversammlung der CERATIZIT S.A. haben am 16.05.2012 den Rücktritt angenommen.

Die Gesellschafterversammlung der CERATIZIT S.A. hat am 16.05.2012 beschlossen, dass das Amt der Plansee Holding AG als Verwaltungsratsmitglied der CERATIZIT S.A. bis zur Generalversammlung 2015 fortgesetzt wird, wobei ab dem 16.05.2012 Herr Karlheinz Wex (geb. am 17.04.1965 in AT-6600 Breitenwang, wohnhaft AT-6600 Pflach, Lindenweg 1A) der Ständige Vertreter der Plansee Holding AG mit einem Mandat bis zur Generalversammlung 2015 ist. Plansee Holding AG und Herr Wex haben dem am 16.05.2012 zugestimmt.

Die Gesellschafterversammlung der CERATIZIT S.A. hat am 16.05.2012 beschlossen, dass Herr Wolfgang Glätzle (geb. 09.10.1951 in AT-6600 Breitenwang, wohnhaft Am Pfannenbichl, 5, AT-6600 Reutte) ab dem 16.05.2012 bis zum 28.02.2014 das Amt eines Verwaltungsrates der CERATIZIT S.A. wahrnimmt. Herr Wolfgang Glätzle hat das Amt eines Verwaltungsrates der CERATIZIT S.A. am 16.05.2012 bis zum 28.02.2014 angenommen.

Mamer, den 21.05.2011.

Gerhard Kerckhoff
Corporate Secretary

Référence de publication: 2012060515/25.

(120084919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Basse Energie Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 41.660.

L'an deux mil douze.

Le cinq avril.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) La société KENDRICK ASSOCIATES S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama, République du Panama, Arango-Orillac BLDG, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 8320, Panama 7;

ici représentée par Monsieur Jonathan Walter, demeurant à F-57390 Audun le Tiche (France), 47bis, rue Maréchal Foch;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 29 mars 2012, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Madame Paulette VANDECAN, indépendante, née à Hannut (France) le 14 août 1945, demeurant à B-4280 Hannut, 4 rue Cras-Avernas.

Lesquels comparants déclarent que les nommées sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BASSE ENERGIE LUXEMBOURG Sàrl, (en abrégé B.E.LUX Sàrl)» (Matricule 1 avec siège social à L-8041 Strassen, 80 rue des Romains;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 41.660;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 octobre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 317;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 3986;

et modifiée suivant assemblée générale reçue par le notaire instrumentaire en date du 5 février 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 1539.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8041 Strassen, 80, rue des Romains à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Deuxième et Dernière résolution:

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement au montant de MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Walter, Vandecan, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 13 avril 2012. Relation: EAC/2012/4837. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 mai 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012058009/51.

(120080994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Silverbrick Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 87.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056663/9.

(120079404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Silverbrick Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 87.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056664/9.

(120079405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Silverbrick Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 87.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 révisés, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056665/10.

(120079406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.801.

L'an deux mille douze, le onze mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "HEGA EUROPE S.A.", établie et ayant son siège social à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45801 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 1^{er} février 1994.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, à la fonction de liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée confère pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, C. BORTOLOTTI, F. CAVALLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22543. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059497/80.

(120084052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Ebony Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.678.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the ninth day of May.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste R.C.S. Luxembourg B37974,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed in writing by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Ebony Properties S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting (“bureau”) shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company’s financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December 2012.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2012.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1.300.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The shareholder resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prenamed. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- The address of the corporation is 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B37974, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et Objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "Ebony Properties S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le dernier jour de décembre 2012.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prénommé. La durée de son mandate est illimité et il a le pouvoir de lier la compagnie par sa seule signature;

- L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2012. Relation: EAC/2012/5968. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055600/488.

(120077632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Titan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.838.

—
EXTRAIT

L'associé unique décide de nommer Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), résident professionnellement à 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, en tant que gérant de la société TITAN S. à r. l. (la Société) à partir du 7 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

La Société pourra être engagée par la seule signature du nouveau gérant.

Pour Extrait

La Société

Référence de publication: 2012056715/14.

(120078799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Servipay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 168.713.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le quatre mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel SOHRABI, employé privé, né le 21 mars 1963 à Téhéran (Iran), demeurant à F-34980 Saint-Clement-de-Rivière, 103, avenue Mas Marie.

2.- Monsieur Etienne RENAUX, employé privé, né le 31 janvier 1958 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6183 Trazenies, 29, rue de Corbeau,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, aussi bien pour son propre compte que pour le compte de tiers, comme représentant commissionnaire ou intermédiaire:

- L'étude, la conception, le développement, la réalisation, la commercialisation, la vente, la location, l'exploitation et la maintenance de tous matériels électroniques, électriques, informatiques, de télécommunications et de solutions de paiement électroniques tant au niveau «face to face» que par Internet.

- Le développement et la commercialisation de logiciels et produits par rapport au traitement de site de commerce électronique.

- Le développement et la commercialisation de logiciels et produits par rapport au traitement de données et à la télécommunication.

- Le développement et commercialisation de systèmes de fidélité ainsi que de porte monnaie privatif ou tout autre système permettant la sécurisation de transactions.

- L'installation et l'entretien de logiciels et produits par rapport au traitement de données et la télécommunication.

- Les conseils aux entreprises et organisations par rapport à la gestion de données.

- Les conseils aux entreprises et organisations par rapport au développement de nouveaux systèmes de traitement, de transactions, de données et de télécommunication.

- L'offre de services aux entreprises et organisations en vue de la valorisation de leur infrastructure informatique et de télécommunication.

- La gestion de projet pour toutes sociétés et institutions.

- La gestion des procédés et procédures pour ces mêmes sociétés.

L'énumération susmentionnée n'est pas limitative, de sorte que la société peut d'une façon générale accomplir toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter la réalisation.

La société peut être mandatée dans d'autres sociétés, quel que soit l'objet, en tant que gestionnaire ou liquidatrice.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "SERVIPAY S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel SOHRABI, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Etienne RENAUX, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

Toutefois, le ou les gérants, ensemble ou séparément, ne peuvent accomplir aucun des actes suivants sans y avoir été préalablement autorisés par une décision collective ordinaire des associés:

- Affecter et hypothéquer tout ou partie du patrimoine de la société ou conférer quelque garantie que ce soit sur le patrimoine de celle-ci,
- Emprunter au nom de la société, se faire consentir des découverts en banque,
- Consentir un bail commercial, professionnel, rural, le renouvellement ou la modification d'un tel bail.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille douze.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Etienne RENAUX, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sohrabi, E. Renaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 20764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056660/124.

(120078845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 128.168.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Mai 2012.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2012056667/12.

(120079251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Lux V.S.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4805 Rodange, 11, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 56.587.

L'an deux mil douze, le deux mai

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUX VSL S.A.» avec siège social à L-2352 Luxembourg, 23, Avenue Monterey,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.587,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 9 octobre 1996,

publiée au Mémorial C du 18 septembre 2001, numéro 774, page 37.129, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C du 17 mai 2011, numéro 1027, page 49.265,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000.-€), divisé en cents (100) actions d'une valeur nominale de 310.-€, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique RIGHI, demeurant à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pascal RIGHI, demeurant à Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique RIGHI, demeurant à Pétange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que la totalité des 100 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Transfert de siège
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.
4. Révocation de tous les administrateurs
5. Nomination de nouveaux administrateurs

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer la siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4805 Rodange, 11, rue Adolphe.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Alinéa 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Pétange.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs actuellement en fonction avec effet au jour des présentes et leur accorde plein et entière décharge de la mission accomplie par eux depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée de indéterminée à la fonction d'administrateur:

- 1) Monsieur Dominique RIGHI, salarié, né le 02 juin 1959 à Longwy (France), demeurant à L-4775 Pétange, 17, rue de la Résistance,
- 2) Monsieur Pascal RIGHI, salarié, né le 02 juin 1959 à Longwy (France), demeurant à L-4805 Rodange, 11, rue Adolphe,
- 3) Monsieur Kevin RIGHI, salarié, né le 06 novembre 1984 à Dudelange, demeurant à B-6790 Aubange, 25, Rue Nobeert Van Brabant,

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: D. RIGJI, P. RIGHI, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2012. Relation: EAC/2012/6003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059590/80.

(120084082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Socagex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 10, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 154.974.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés du 2 mai 2012

nomination de Mr Michel Godefroid, associé-fondateur, demeurant au 10 rue de l'étang à L-9640 Boulaide, comme co-gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012056673/11.

(120078728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Socagex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9640 Boulaide, 10, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 154.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boulaide, le 13 mai 2012.

Référence de publication: 2012056674/11.

(120079040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2012056675/10.

(120079402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.711.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012, d'accepter la démission en tant que membre du conseil de gérance avec effet immédiat de:

- Madame Myriam Deltenre.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012, de nommer en tant que membre du conseil de gérance avec effet immédiat:

- Monsieur Desmond Mitchell en tant que gérant de classe A1 de la Société, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 41, rue Siggy vu Letzbuerg, 1933 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012, de nommer en tant que délégué à la gestion journalière avec effet immédiat:

- Monsieur Aidan Connolly, directeur financier de la Société, né le 19 août 1957 à Stockport, Royaume-Uni, résidant au 55 Mansell Street, E1 8AN Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012057322/22.

(120080522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 19 mars 2012

Le siège social est transféré du 29, Z.A. Bourmicht, L - 8070 Bertrange au 39, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange avec effet immédiat.

Bertrange, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012056676/13.

(120079253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Solgro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.593.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 14 mai 2012 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Guido Banholzer a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Eduardo Varela a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame Géraldine Philippe a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012056687/18.

(120079041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 26.039.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 19 mars 2012

Le siège social est transféré du 29, Z.A. Bourmicht, L - 8070 Bertrange au 39, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange avec effet immédiat.

Bertrange, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012056677/13.

(120079273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Solgro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.593.

—
Le bilan au 30/06/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056678/10.

(120078979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pinar Bèta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 166.463.

—
Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 3 janvier 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Pinar Bèta S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.463

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 27 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012061151/21.

(120085987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet au 2 avril 2012 du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 1, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2012061136/9.

(120085779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.